



Commune 375/WITTELSHEIM

Mairie de Wittelsheim
2 rue d'Ensisheim
68310 WITTELSHEIM

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90

Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières Extrait du rôle de l'année 2025

375/WITTELSHEIM

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	300	60	18 000	56,57	1 018 260	11,00	11 200 860
Prés	233	60	13 980	56,57	790 848	11,00	8 699 334
Vergers	8	60	480	56,57	27 153	11,00	298 689
Vignes	0	300	0	56,57	0	12,00	0
Forêt	848	7	5 936	56,57	335 799	20,00	6 715 990
Landes	304	5	1 520	56,57	85 986	5,00	429 932
Carrières	26	5	130	56,57	7 354	5,00	36 770
Etangs	1	5	5	56,57	282	5,00	1 414
Jardins	5	300	1 500	56,57	84 855	11,00	933 405
Totaux	1 725		41 551		2 350 537		28 316 394

Coefficient de répartition : 0,350

Montant de la cotisation : 9 905 €

Argent de chasse versé en totalité, comme en 2024 : 9 905 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 0 €

Le paiement de l'argent de chasse d'un montant de 9 905 € doit être effectué sur le compte suivant :
FR33 4003 1000 0100 0017 4108 X31 / CDCGFRPPXXX

Mulhouse, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2025**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Michel HABIG